

DEC161133DR11

Décision portant nomination de Mme Laure COINTEAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5279 intitulée LEPMI

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS du 18/12/2015 portant renouvellement, pour une durée de cinq ans à compter du, de l'UMR 5279 intitulée LEPMI, et nommant M. Jean-Claude LEPRETRE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 26/05/2016 ;

Considérant que Mme Laure COINTEAUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS Délégation Alpes du 29 au 30/03/2011 et du 19 au 21/04/2011;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laure COINTEAUX, IR2, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5279 intitulée LEPMI à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Mme Laure COINTEAUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Laure COINTEAUX est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères le 17/06/2016

Le directeur de l'unité
Jean-Claude LEPRETRE

Pr Jean-Claude LEPRETRE
Directeur du LEPMI



Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement partenaire

Pour l'administrateur général
de l'Institut polytechnique de Grenoble
et par délégation
La directrice générale adjointe des services
Sylvie ROLLAND



